



Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00
communications@snb.ch

Zurich, le 10 juin 2021

La Banque nationale suisse, la Banque de France et le pôle d'innovation de la Banque des Règlements Internationaux joignent leurs forces pour expérimenter l'utilisation de monnaies numériques de banque centrale (MNBC) dans un contexte transfrontière

La Banque nationale suisse, la Banque de France et le pôle d'innovation de la BRI ont annoncé aujourd'hui s'unir à un groupement momentané d'entreprises (GME) du secteur privé mené par Accenture pour expérimenter l'utilisation de monnaies numériques de banque centrale réservées aux intermédiaires financiers (MNBC «de gros») en vue du règlement de paiements transfrontières. Le GME privé comprend Credit Suisse, Natixis, R3, SIX Digital Exchange et UBS.

«Pour les banques centrales, il est essentiel de rester à la pointe du progrès technologique. La Banque nationale suisse analyse déjà le règlement d'actifs tokenisés en MNBC de gros dans le cadre du [projet Helvetia](#). Nous nous réjouissons d'étendre ces travaux à un contexte transfrontière en participant à cette initiative captivante», déclare Andréa M. Maechler, membre de la Direction générale de la Banque nationale suisse.

L'expérimentation intitulée «projet Jura» vise à analyser les règlements transfrontières effectués via deux MNBC de gros, en euros et en francs suisses, et un instrument financier numérisé français, sur une plate-forme utilisant la technologie des registres distribués (DLT). Cela implique d'échanger l'instrument financier numérique contre une MNBC de gros en euros via un mécanisme de règlement livraison contre paiement, et une MNBC de gros en euros contre une MNBC de gros en francs suisses via un mécanisme de règlement paiement contre paiement. Ces transactions seront réglées entre banques domiciliées respectivement en Suisse et en France.



Communiqué de presse

«L'Eurosystème s'engage dans l'innovation et adapte ses activités à la tendance marquée vers une numérisation des paiements. Convaincue des avantages potentiels que recèle une MNBC de gros en vue de maximiser la sécurité et l'efficacité des opérations financières, la Banque de France a lancé un programme expérimental l'année dernière pour progresser dans ce domaine. Dans cette optique, nous sommes ravis de mener, de concert avec la Banque nationale suisse et le pôle d'innovation de la Banque des règlements internationaux, une expérimentation importante, nommée «projet Jura», consacrée au règlement de paiements transfrontières», déclare Sylvie Goulard, sous-gouverneure de la Banque de France.

Le projet Jura élargit l'expérimentation des banques centrales en vue d'analyser l'efficacité de la MNBC de gros dans le cadre de règlements transfrontières. Il s'agit d'un projet de pure expérimentation, qui ne saurait indiquer une intention de la Banque nationale suisse ou de la Banque de France d'émettre une MNBC de gros.

«Considérant l'amélioration des paiements transfrontières comme une priorité, le G20 a défini une feuille de route sur plusieurs années en vue de coordonner les efforts en la matière. Le présent projet y contribue en explorant dans quelle mesure des MNBC de gros pourraient augmenter la vitesse, l'efficacité et la transparence des cas d'utilisation transfrontières. Le pôle d'innovation de la BRI facilite l'expérimentation réalisée par les banques centrales sur des biens et services publics de nature technologique. Nous sommes enthousiastes à l'idée de rejoindre ce projet qui vient compléter d'autres expériences sur l'utilisation de MNBC», déclare Benoît Cœuré, qui dirige le pôle d'innovation de la BRI.